



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie nationale
pour les aires
protégées 2030



Le plan d'actions territorial Pays de la Loire pour les aires protégées 2022-2024

Réunion des associations du 17 décembre 2021



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

Une urgence à agir pour la biodiversité

"Les impacts du changement climatique et la perte de biodiversité sont deux des principaux risques et défis posés aux sociétés humaines" (rapport commun GIEC et IPBES, juin 2021).

"Un devoir d'agir pour cette nature dont nous faisons pleinement partie, qui nous rend tant de services et sans laquelle nous n'avons simplement pas d'avenir" (B. POMPILI).

Les aires protégées, une réponse adaptée

"Les aires protégées constituent un maillon essentiel de l'écosystème des territoires dans la transition écologique. Elles offrent des modèles de développement durable, d'activités conciliant production et protection de la nature." (B. POMPILI).

Un engagement fort du président de la République...

Protéger 30% de nos espaces terrestres et maritimes, dont 10% sous protection forte.

... désormais inscrit dans la loi

Article 227 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Une stratégie nationale pour les aires protégées 2030 adoptée en janvier 2021 avec un 1^{er} plan d'actions national 2021-2023.

Des plans d'actions territoriaux 2022-2024 attendus pour décliner la stratégie nationale (courriers ministériels du 7 octobre 2021).

<https://www.ecologie.gouv.fr/es/node/973>



Une stratégie nationale pour les aires protégées :

- unifiée pour la métropole et les outre-mer ;
- qui intègre les enjeux des milieux terrestres et marins ;
- qui fixe le cap pour 10 ans, mise en œuvre à travers 3 plans d'actions successifs et qui doit être déclinée dans les territoires ;
- qui contient un double engagement :
 - développer le réseau pour le préparer aux changements globaux (avec une ambition en matière de cohérence du réseau (milieux, habitats, connectivité) et de gestion),
 - améliorer qualitativement le réseau actuel.
- qui prévoit une diversité d'outils mobilisables pour protéger, en fonction des réalités territoriales, et une approche évolutive de ces outils.

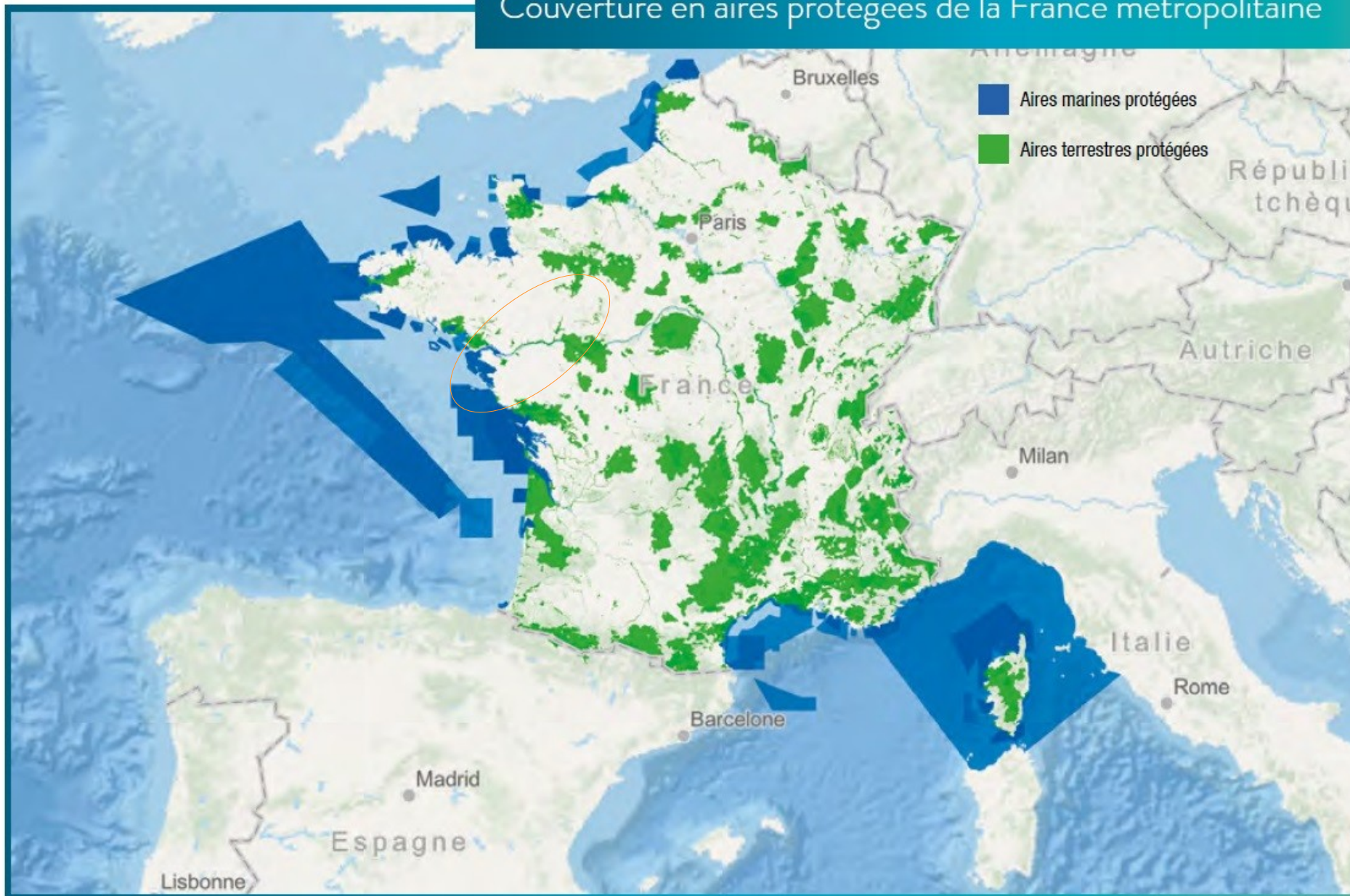
Une vision dynamique, alimentée par les allers-retours entre les territoires et le national. Le plan d'actions national ne vise pas l'exhaustivité, il sera complété par des plans d'actions territoriaux élaborés dans les territoires.

Une liberté de mise en œuvre dans les territoires, sur le fond et sur la forme.

<https://www.ecologie.gouv.fr/es/node/973>



Couverture en aires protégées de la France métropolitaine



Source: UNEP-WCMC and IUCN (2021), Protected Planet: The World Database on Protected Areas (WDPA) and World Database on Other Effective Area-based Conservation Measures (WD-OECM) [Online], July 2021, Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN.

iucn.org/fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

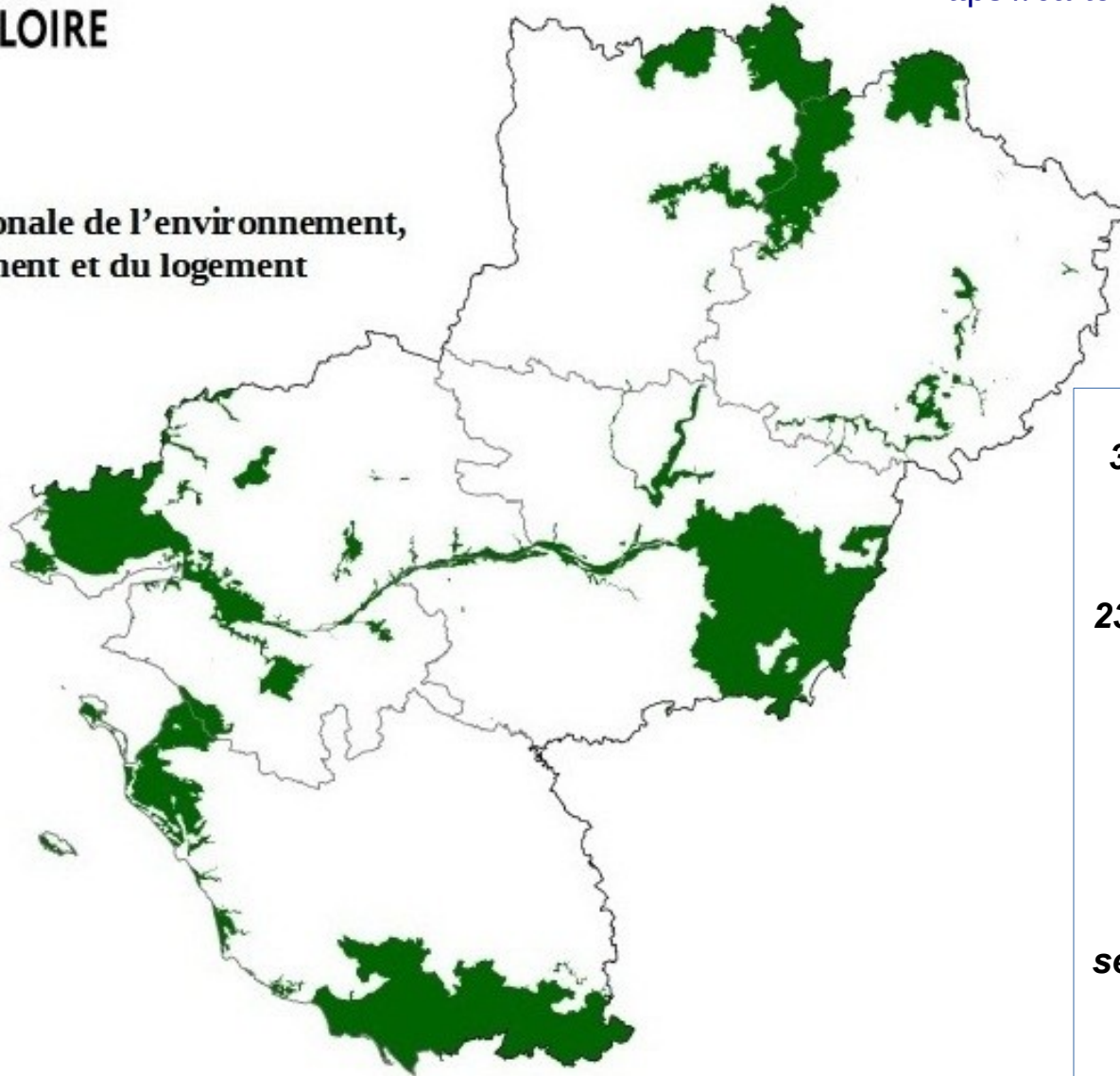
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

octobre 2020

Les aires protégées en Pays de la Loire (partie terrestre)

<https://carto.sigloire.fr/1/619a5c3b16813.geojson>



Couverture du territoire : 18%

Objectifs nationaux :
30% en aires protégées et 10% en protection forte

Chiffres nationaux (2020) :
23,8% en aires protégées (30,8% du territoire terrestre, 23,3% du territoire marin) et 1,76 % en protection forte

Chiffres régionaux (2020) :
18% en aires protégées (sans compter espaces naturels sensibles ni sites classés) et moins de 0,4% en protection forte
(vigilance forte sur notre région, car en-dessous de 20% et 1%)



Objectifs et calendrier de la déclinaison régionale

Consignes nationales

Périmètre et contenu

Un plan par région avec déclinaison de 5 mesures socles (extension, formation, évaluation de la gestion, accompagnement des usages, intégration territoriale) + mesures optionnelles selon dynamiques et initiatives locales (outils fonciers, territoires pilotes, etc.).

Gouvernance

Pilotage par le préfet de région et la présidente du conseil régional sur terre, intégration des contributions départementales.

Calendrier

Rédaction du premier plan d'actions territorial achevée en octobre 2022.
Durée du premier plan d'actions territorial : 2022-2024.

Lien terre-mer

En métropole, les plans d'actions des documents stratégiques de façade (DSF) constituent la base de la déclinaison marine de la stratégie nationale aires protégées 2030.
Les actions prévues dans le DSF devront être rapportées dans le plan d'actions territorial de la région considérée.

Vers un premier plan d'actions régional 2022-2024

Des nombreux chantiers déjà ouverts en Pays de la Loire, notamment une dynamique portée dans le cadre de la SRB 2018-2023 (18 sites prioritaires à renforcer d'ici à 2023 et 17 sites complémentaires d'ici à 2030) et sur la politique ENS des Départements.

Proposition d'organisation

- Co-pilotage État et Conseil régional en lien étroit avec la gouvernance régionale (réunion spécifique de la commission du CRB le 14 décembre prochain).
- Création de comités départementaux aires protégées d'ici janvier 2022 (présidence préfet avec les élus du CR et du CD) pour :
 - compléter l'état des lieux des enjeux (habitats, espèces, géodiversité) en le confrontant avec le travail régional ;
 - définir une ambition pour chaque territoire (amélioration du réseau existant d'aires protégées, propositions de classement de nouveaux sites, de plans de contrôle des aires protégées, etc.).
 - élaborer cette territorialisation et animer le dispositif au plus près des territoires, en lien avec les partenaires.

Lien entre plan d'actions régional et propositions départementales : le plan régional intégrera les compléments d'état des lieux réalisés et les mesures formulées par le niveau départemental d'ici l'été 2022.

Vers un premier plan d'actions régional 2022-2024

Premières pistes de réflexion pour les Pays de la Loire (1/2)

- Intérêt de travailler dans le cadre commun de la SRB (2018-2023) et avec la gouvernance existante.
- Poursuite des réflexions engagées, notamment :
 - les projets de création ou révision d'arrêtés préfectoraux de protection dans chaque département (APB, APG, APHN) - exemple : APB chiroptères et réflexion sur la protection des gîtes (PNA) ;
 - sur le marais Poitevin - protection des abords de la RNN de Saint-Denis-du-Payré et RNR de la ferme de Choisy, projet de protection de la pointe de l'Aiguillon, préservation et la gestion de la pointe d'Arçay ;
 - sur la protection des abords de la RNN des marais de Müllembourg (Noirmoutier).
- Poursuite de la dynamique de création d'une RNR sur la campagne de Méron (Maine-et-Loire).
- Soutien de la dynamique des opérateurs : Conservatoire d'espaces naturels (tourbières, coteaux secs, prairies humides...), Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, PNR, sites Natura 2000, opérateurs marins.
- Intégration de la protection foncière comme outil de protection forte, proposer les conditions de reconnaissance de l'outil ENS des Conseils départementaux comme protection forte mais aussi les outils fonciers d'autres partenaires.

Vers un premier plan d'actions régional 2022-2024

Premières pistes de réflexion pour les Pays de la Loire (2/2)

- Réflexion sur les sites classés par l'État comprenant des objectifs opérationnels de gestion (sites Natura 2000 par exemple).
- Utiliser l'ouverture proposée par la stratégie nationale sur le concept d'"autres mesures de conservation efficaces" (mission confiée au CEN de mise en œuvre d'une animation régionale autour des ORE, etc.).
- Développer les missions d'animation des gestionnaires d'espaces protégés et d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion sur des espaces naturels.

Mais aussi, formation des acteurs, valorisation des initiatives, mutualisation des efforts, promotion du réseau régional comme support d'expérimentation et de recherche, ingénierie technique et financière en faveur des espaces protégés, la mobilisation citoyenne, etc.

Des réflexions seront conduites au niveau régional en ce sens. Elle permettront d'alimenter les réflexions nationales.

Les associations sont invitées à participer activement aux comités départementaux aires protégées qui vont être mis en place par les préfets où elles pourront apporter leur expertise et leurs propositions.

Des chantiers déjà ouverts en Pays de la Loire

Cartographie des sites retenus dans le cadre de la stratégie régionale biodiversité (SRB) pour renforcer le réseau des espaces protégés ligériens

- ➔ 18 sites prioritaires à renforcer d'ici l'horizon 2023 (dont 6 sites à préserver et valoriser),
- ➔ 17 espaces remarquables à renforcer d'ici l'horizon 2030

2 sites prioritaires en **Mayenne**

3 sites prioritaires en **Loire-Atlantique**

5 sites prioritaires en **Vendée**


4 sites prioritaires en **Sarthe**

4 sites prioritaires en **Maine-et-Loire**

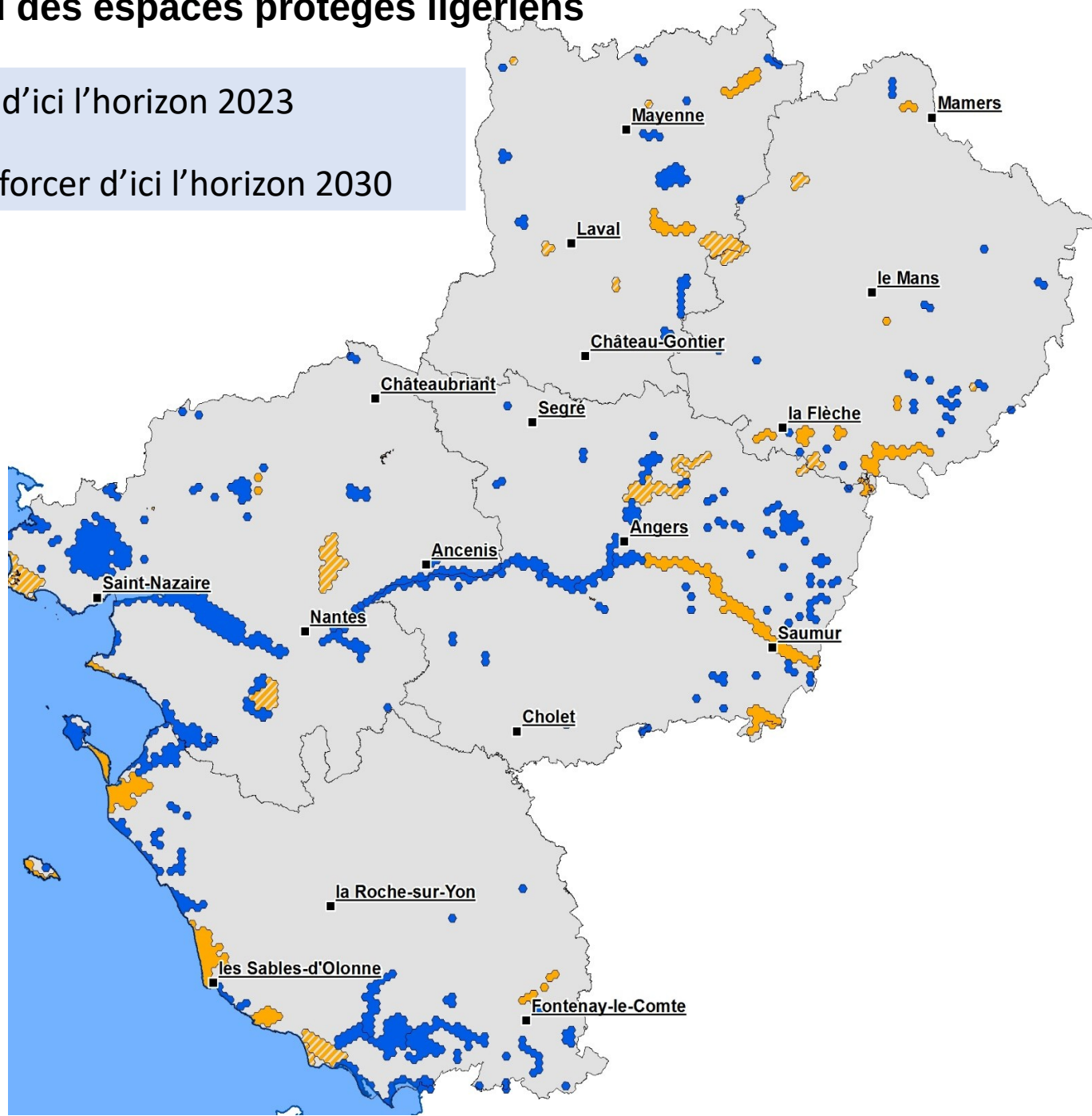
Sites identifiés par la stratégie régionale pour conforter ou renforcer la gestion et/ou la protection

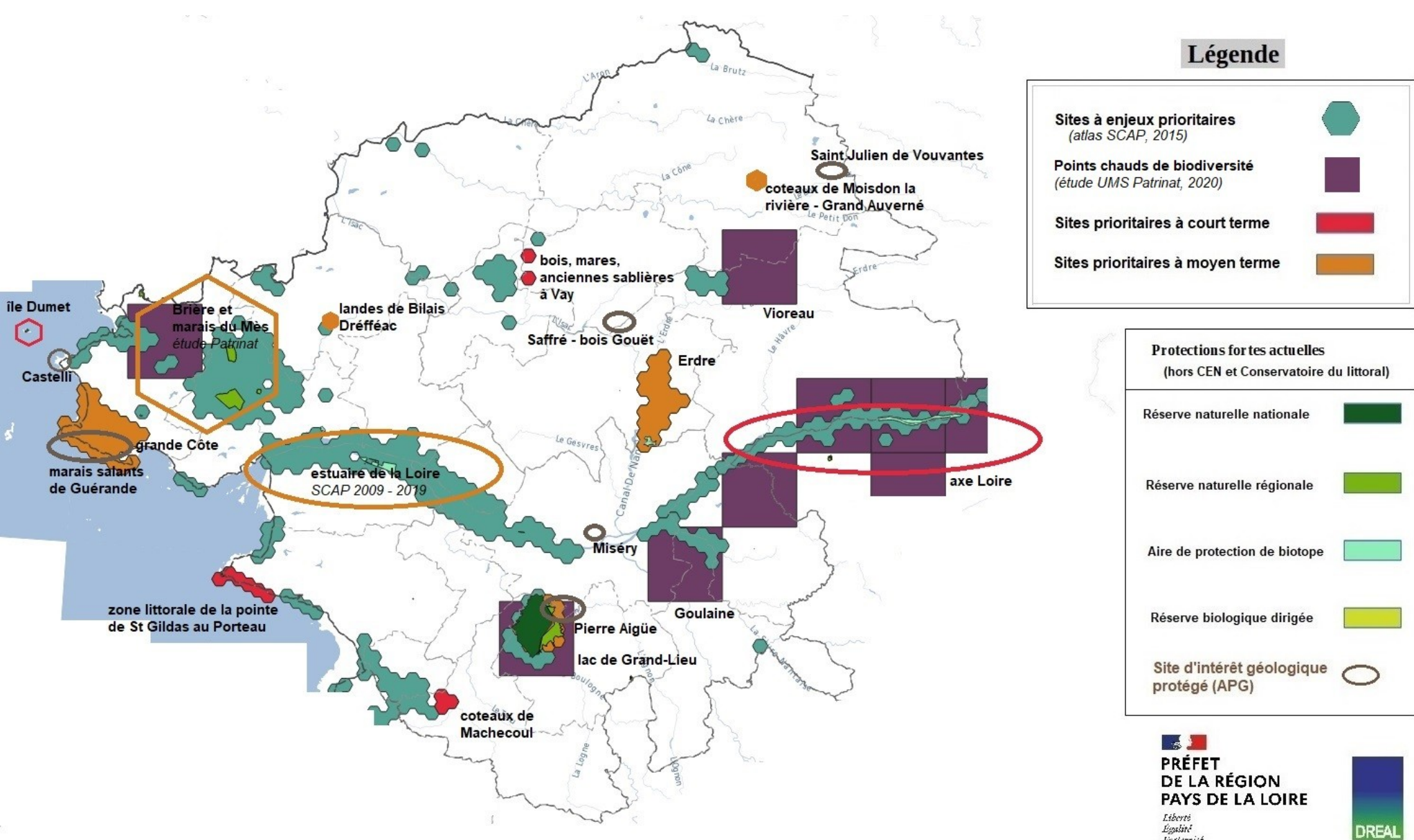
 Sites d'intervention à horizon 2020-2023

 Sites d'intervention post 2023

 Autres sites à enjeux (SCAP 2015)

Réunions locales de concertation 2020 - 2021





Juin 2021

Territorialisation des enjeux (Loire-Atlantique)

Légende

Sites à enjeux prioritaires
(atlas SCAP, 2015)



Points chauds de biodiversité
(étude UMS Patrinat, 2020)



Sites prioritaires à court terme



Sites prioritaires à moyen terme



Site d'intérêt géologique



Protections for tes actuelles
(hors CEN et Conservatoire du littoral)

Réserve naturelle nationale



Réserve naturelle régionale



Aire de protection de biotope



Réserve biologique dirigée



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

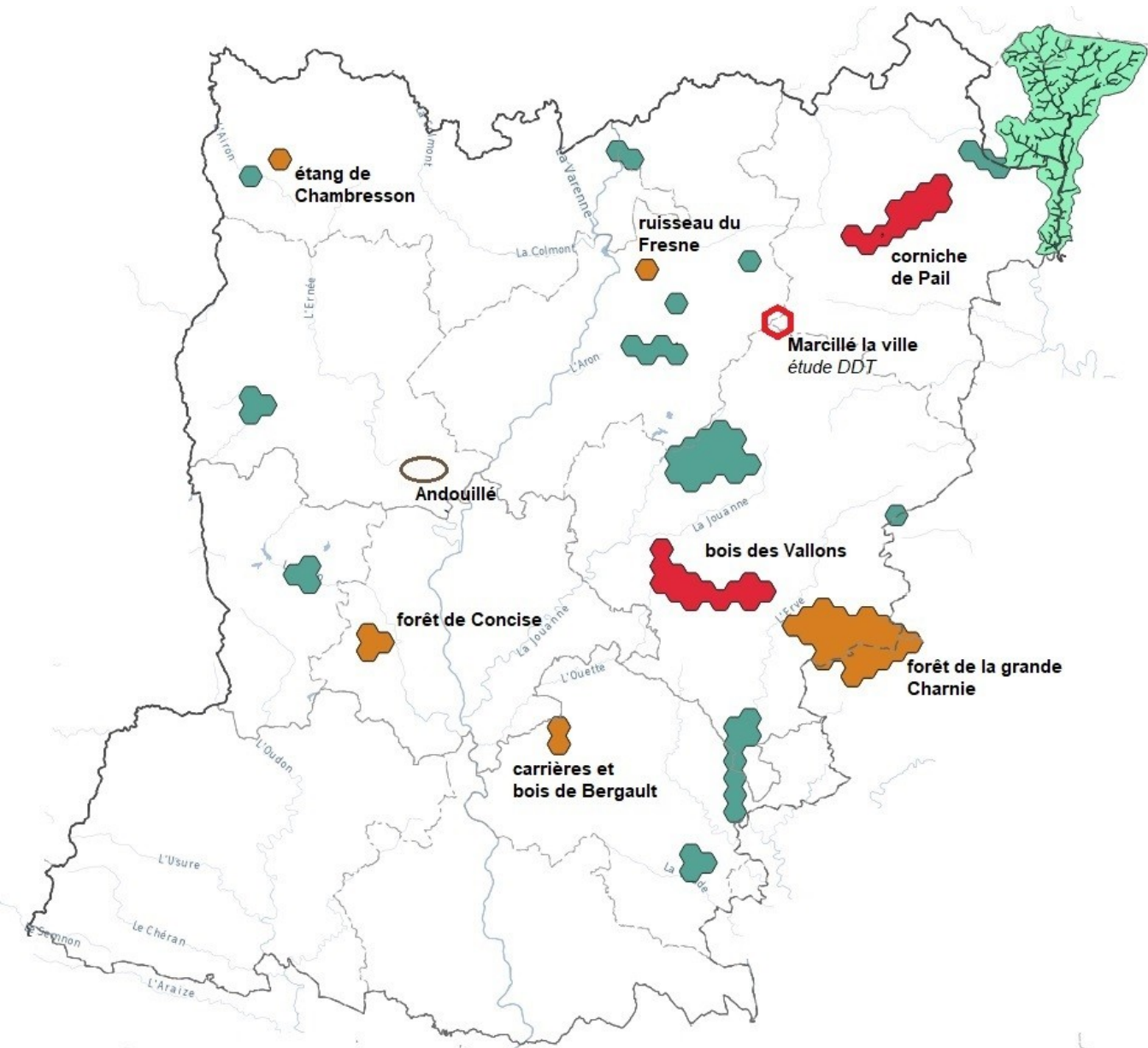
Liberté
Égalité
Fraternité



Juin 2021

Territorialisation des enjeux (Maine-et-Loire)

Territorialisation des enjeux (Mayenne)



Légende

Sites à enjeux prioritaires <i>(atlas SCAP, 2015)</i>	
Points chauds de biodiversité <i>(étude UMS Patrinat, 2020)</i>	
Sites prioritaires à court terme	
Sites prioritaires à moyen terme	

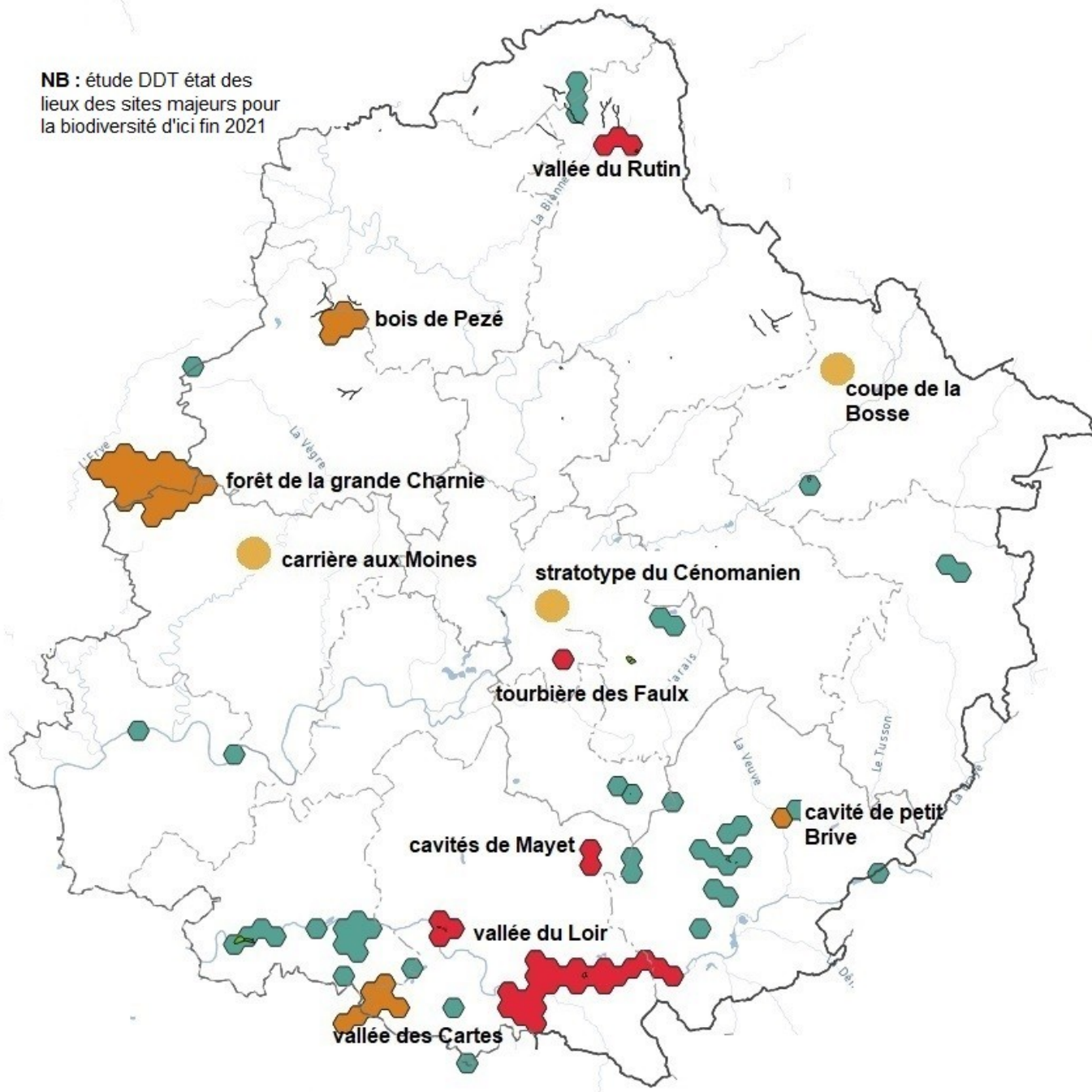
Protections for tes actuelles <i>(hors CEN et Conservatoire du littoral)</i>	
Réserve naturelle nationale	
Réserve naturelle régionale	
Aire de protection de biotope	
Réserve biologique dirigée	
Site d'intérêt géologique protégé (APG)	


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Diversité*

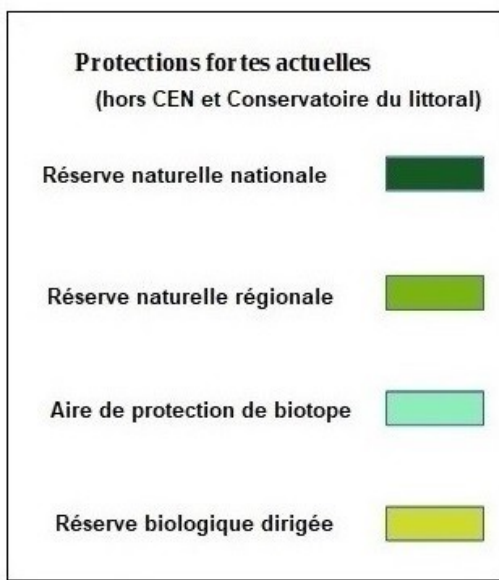
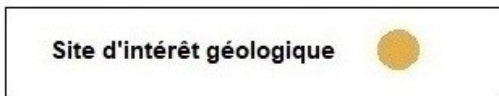
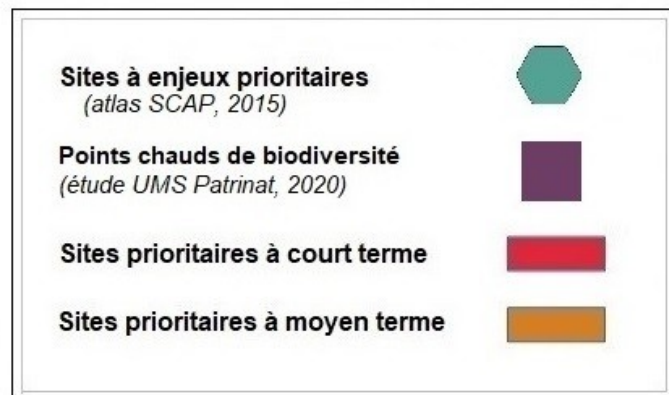


Jun 2021

NB : étude DDT état des lieux des sites majeurs pour la biodiversité d'ici fin 2021



Légende



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

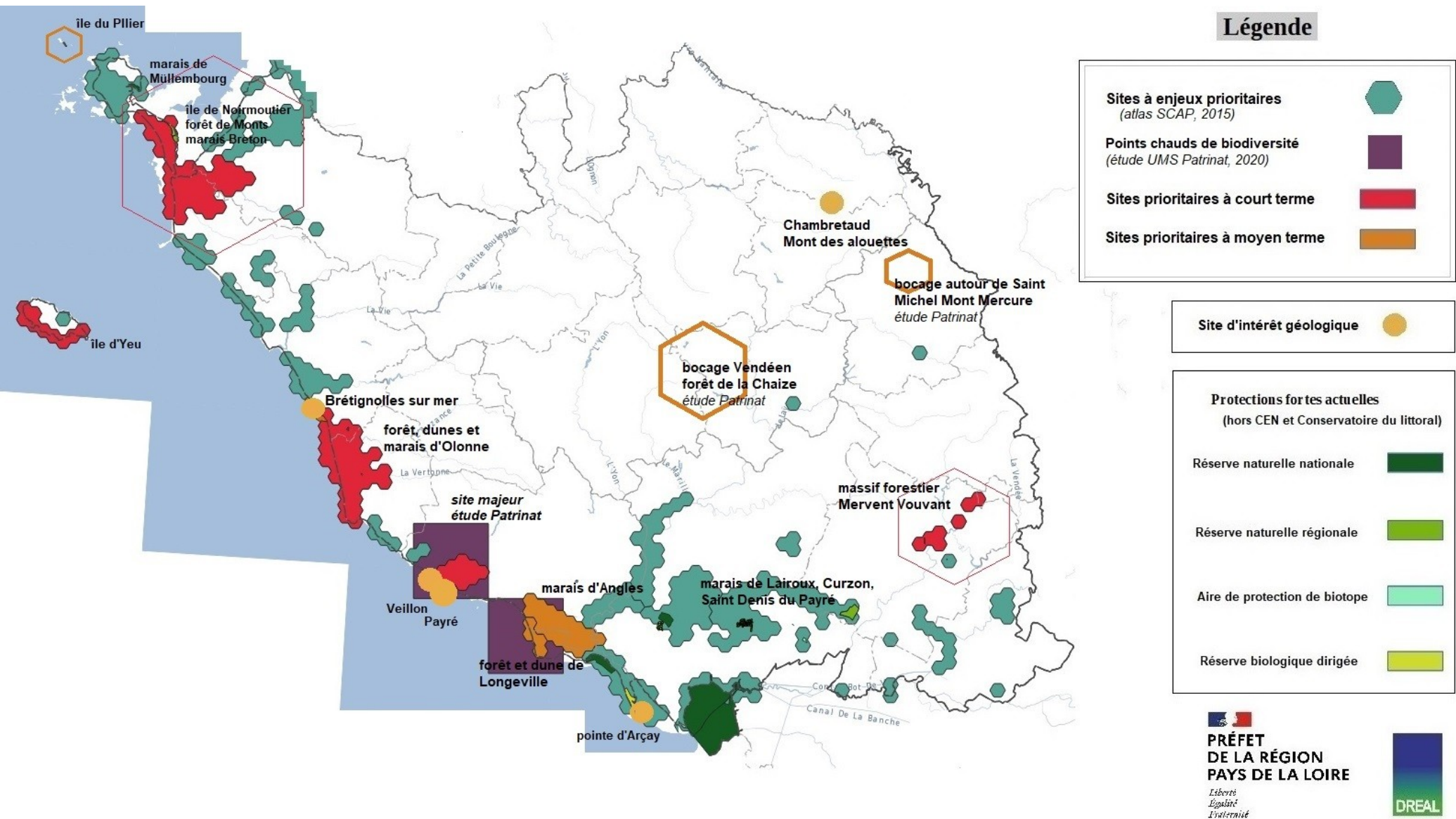
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Territorialisation des enjeux (Sarthe)

Juin 2021

Territorialisation des enjeux (Vendée)



Juin 2021